



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
27.09.2006

Date de la convocation des conseillers :
27.09.2006

point de l'ordre du jour no:
08/01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 6 octobre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Biever, secrétaire adjoint

Absents : Spautz, échevin, Hoffmann, Snel, Wohlfarth, conseillers, Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2006 – Service : Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2006 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Monsieur le directeur des Travaux municipaux du 8 septembre 2006, aux termes de laquelle il demande la modification suivante :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
Service d'Incendie :				
3/0340/6324/016	Subside au service d'incendie	27.000 €	29.000 €	56.000 €

Considérant que ce crédit supplémentaire sera couvert par une économie du même montant à l'article 3/0134/6141/017 « Frais postaux et de télécommunication » ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2006 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 09/10/2006

Pour expédition conforme,

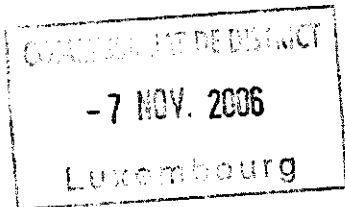
Le secrétaire communal, Le bourgmestre

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° BU 06 PK Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 23 octobre 2006

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire.



Service : Secrétariat
LESCH Esch/Alzette, le
10 NOV. 2006